

et appauvrir ceux des salariés dont les revenus sont les plus faibles.

D'où d'ailleurs une revendication de base de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, celle de l'amélioration du pouvoir d'achat, qui lui a d'ailleurs un temps valu le surnom de syndicat du pouvoir d'achat, « de la fiche de paye ».

Mais ce combat pour le pouvoir d'achat est un des fondements du syndicalisme.

Pris individuellement, ou collectivement, le salarié, une fois qu'il a perçu son salaire, n'a plus aucun pouvoir de décision sur la part de la richesse produite qui reste à distribuer.

Et cela ne dépend pas de la nature du pouvoir politique (démocratie ou dictature), mais

uniquement du système économique, en l'occurrence le nôtre est le capitalisme.

Dès sa création, le syndicat a eu aussi un rôle essentiel dans la défense des conditions de travail des salariés, ainsi que de leur protection sociale. N'oublions pas que le syndicalisme trouve son origine dans les sociétés de secours mutuels qui avaient pour but de prémunir les salariés contre les accidents du travail et les maladies, à une époque où bien souvent seuls les hommes avaient un travail salarié.

Ce deuxième aspect de l'action syndicale qui touche aux conditions de travail nous amène à la crise sanitaire en cours et du rôle que peut et doit avoir le syndicat.



## La crise sanitaire

Force est de constater que le gouvernement s'appuyant sur certains « experts » scientifiques a largement sous-estimé le danger de ce virus.

Je dis bien certains experts, car nombre de médecins, chercheurs et autres ont alerté sur les dangers de ce virus, mais seuls certains ont été écoutés. A cet égard, peut être serait-il intéressant de se pencher sur les liens de certains avec les laboratoires pharmaceutiques.

De nombreuses déclarations ont démontré que le risque était pris à la légère, et quoiqu'en ait dit le premier ministre lors d'une de ses interventions, nous continuerons d'affirmer que les bonnes décisions n'ont pas été prises à temps, alors même que les connaissances scientifiques auraient dû conduire à les prendre bien avant.

Retenons simplement la déclaration faite le 24 janvier 2020 par celle qui était alors la ministre de la santé, c'est à dire celle qui portait la parole du gouvernement en matière de santé. Elle expliquait à l'époque que le « *risque d'importation (du virus) depuis Wuhan est pratiquement nul* » et que « *le risque de propagation est très faible* ».

Telle était la position du gouvernement le 24 janvier, d'autres déclarations le démontreront d'ailleurs.

Dès lors, considérant qu'il n'y avait pas de menace, le gouvernement n'a pas pris de décisions à cette date et dans les jours suivants alors même qu'en l'espace de quelques jours, tout allait basculer.

Mais, de même qu'on n'interdit pas à un enfant de faire une action si on pense qu'elle est sans danger, de la même manière, le gouvernement ne prend aucune mesure puisqu'il n'y a pas de risque.

Plus tard d'ailleurs, la ministre devenue ex-ministre expliquera qu'elle avait prévenu du tsunami qui se préparait ! Nous ne dirons rien sur le fait qu'entre temps, pour une vulgaire vidéo, les choses avaient changé pour elle. Il semble même qu'elle ait pleuré en quittant ses fonctions parce qu'elle craignait ce tsunami. Qui sait si un jour prochain ou lointain la vérité sur ce qui s'est dit à ce moment là dans les arcanes du pouvoir sera connu...

Quoi qu'il en soit de la vérité sur ce point, avait elle prévenu ou pas, une chose est certaine, fin janvier au sein du pouvoir il était impossible de dire qu'on ne connaissait pas les dangers de ce virus. Mais il est vrai aussi qu'à cette date, il se disait que seules les personnes âgées et ayant des co-morbidités étaient touchées.

(suite p. 9)